## L'ACDI

haut fonctionnaire, si bien intentionné soit-il, et de son seul entourage, si spécialisé soit ce dernier.

## **(1550)**

Le premier ministre, sans relâche depuis son élection, parle de démocratie, de participation. Il demande aux Canadiens de se mêler de leurs affaires, d'avoir l'esprit ouvert. Du même souffle il protège les agissements de l'ACDI, se refusant à toute tutelle politique, à toute autorité politique plus formelle sur cette agence. J'ai le goût ici de dire au premier ministre ce qu'il disait dans son discours à l'hôtel Reine Élisabeth: «Faites bien attention, très honorable premier ministre, ne vous prenez pas vousmême au piège des mots». Parler de démocratie, de participation, c'est bien, mais encore faut-il passer aux actes.

Monsieur le président, je vois que mes collègues d'en face sont déjà convaincus du bien-fondé de cette motion. Je voudrais simplement ajouter que nous comprenons mal l'aide de l'ACDI, par exemple, au Brésil, un pays dont la santé économique lui permet maintenant d'avoir son propre programme d'aide à l'étranger. Le Brésil a proposé au Canada de transférer son aide au programme brésilien d'aide à l'étranger.

Il faudrait également nous expliquer toute l'histoire de ce projet de photogrammétrie aérienne que l'on finance depuis cinq ans au Maroc, et qui est toujours inachevé après avoir dépensé plus de 4 millions.

Il serait peut-être pertinent également de connaître le fin fond de notre aide en Côte-d'Ivoire, dans la région d'Odienne. Le Canada, on le sait, s'était engagé à réaliser l'électrification rurale du sud-ouest de la Côte-d'Ivoire. Cette électrification qui, au dire de plusieurs experts, aurait été plus normale à partir du centre du pays, avait ceci de particulier qu'elle permettait d'aboutir à San Pedro, quai de transport du minerai de fer extrait sur place par une firme américaine de Californie, pour le compte d'une société de Pittsburg.

Sur un autre plan, nous nous interrogeons sur la philosophie même du gouvernement et de l'ACDI en matière d'aide à l'étranger. Nous mettons en doute sa cohérence à ce sujet. J'en veux donner comme exemple l'attitude du Canada vis-à-vis de Haïti et des Haïtiens.

Face aux Haïtiens, en instance de déportation du Canada, le gouvernement canadien s'est enfermé dans une attitude légaliste qui faisait fi de tous les éléments humains du dossier. Par son inexplicable entêtement, le gouvernement canadien a établi à la face du monde son désir de subordonner son hospitalité aux règles économiques les plus égoïstes. Quand un pays se conduit ainsi, c'est parce que son Agence de développement international peut être accusée en certains milieux «de prendre l'allure non pas d'une contribution au mieux-être du Tiers-Monde, mais d'un fer de lance commercial».

La philosophie de l'ACDI doit être discutée. Je veux croire pour autant que certains propos qu'on a entendus d'un des directeurs de l'ACDI ne sont pas représentatifs de l'ensemble. J'y ferai allusion plus tard, lors de l'étude des prévisions budgétaires.

C'est donc afin de nous assurer d'une orientation valable de l'ACDI, d'une administration plus efficace de l'ACDI, et pour mieux faire participer la population au défi du partage de son pain avec le Tiers-Monde, comme l'ont réclamé les évêques canadiens, que nous demandons avec insistance que la tutelle politique de l'Agence relève d'un ministre particulier et différent du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Je me permettrai là-dessus, monsieur le président, d'utiliser les arguments de M. Claude Lemelin, ex-éditorialiste du *Devoir*, et, sauf erreur, devenu ces jours-ci adjoint spécial du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

## Des voix: Bravo!

M. Wagner: Je suis très heureux que mes collègues d'en face applaudissent, cela veut dire qu'ils vont entériner la suggestion de M. Lemelin, et qu'ils vont l'accepter dans leur politique. Je cite:

Le premier ministre devrait aussi songer sérieusement . . .

Ce n'est pas l'opposition qui parle, c'est l'adjoint du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je continue à citer:

Le premier ministre devrait aussi songer sérieusement à confier la tutelle politique de l'ACDI à un ministre distinct de celui des Affaires extérieures. Cette innovation éviterait à l'avenir que le président de l'Agence ne soit trop souvent amené à prendre vis-à-vis des pays étrangers des initiatives et des décisions de caractère proprement politique; elle confierait aussi en exclusivité à un ministre la tâche de promouvoir plus efficacement la fonction «développement international» et ses impératifs bureaucratiques au sein des instances gouvernmentales, l'expérience des dernières années ayant démontré que la charge du secrétaire d'État aux Affaires extérieures est trop lourde pour que celui-ci puisse imprimer une direction politique efficace à l'ACDI. Dans cette perspective, deux formules de rechange viennent à l'esprit: la nomination d'un ministre d'État aux Affaires extérieures responsable de l'ACDI mais comptable au secrétaire d'État, si l'on juge que l'activité de l'Agence doit demeurer administrativement associée à la politique étrangère du pays, ou la constitution de l'ACDI en ministère du développement international... dont l'activité serait alors coordonnée à celles des autres ministères au sein des comités du

Je me félicite de l'arrivée de M. Lemelin au ministère, et je vois déjà cette suggestion entérinée.

Monsieur le président, je termine en disant que nous voulons favoriser la participation du grand public à notre aide à l'étranger. C'est à ce titre, d'ailleurs d'une façon fort objective, qu'au programme de notre parti, nous avons formulé les trois idées suivantes:

- 1) Augmenter nos efforts pour tirer profit de la compétence des professionnels, des étudiants, des gens qui travaillent à leur compte et des retraités canadiens qui pourraient servir outre-mer dans le domaine du développement, de l'aide, de la technologie et de la technique. Nous les regrouperions dans un corps de développement international qui travaillerait en collaboration avec le SUCO, l'EUMC (entre-aide universitaire mondiale) et d'autres organismes, tel OXFAM, qui reçoivent l'aide publique.
- 2) Former un conseil national de la coopération internationale, composé de représentants des différentes églises . . .
- M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député; j'ai essayé de le laisser terminer ses remarques, mais il a déjà dépassé de deux minutes le temps qui était à sa disposition. A moins d'obtenir le consentement unanime de la Chambre, je me dois, en tenant compte de l'ordre accepté par la Chambre...
- M. Guay (Lévis): Monsieur l'Orateur, pour ma part, je suis prêt à accorder mon consentement pour que l'honorable député continue son discours, à condition qu'il nous permette de lui poser des questions lorsqu'il l'aura terminé.

M. Wagner: J'y consens avec plaisir, monsieur le président, et je remercie mes collègues.

M. l'Orateur adjoint: S'il veut que sa proposition soit acceptée, l'honorable député de Lévis doit demander le